

DOCUMENTATION TECHNIQUE
➔ RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE
➔ ASSAINISSEMENT



Patrick est artisan et collaborateur depuis 7 ans déjà. Merci à toi Patrick !



NOUVEAU!
➔ FOSSE CERA P.8

FOSSES TOUTES EAUX
RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE
PRÉCONISATIONS DE POSE
ACCESSOIRES
LEXIQUE



ROTO30
rotomoulage

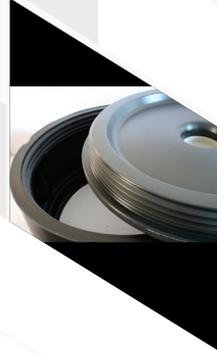
www.rot030.fr

- support technique
- fiches produits
- tutoriels

...



bpifrance



QU'EST-CE QUE LE **POLYÉTHYLÈNE** ?

Le polyéthylène est un plastique.
Encore peu connu du grand public,
il est pourtant présent tout autour de nous :

Décoration d'intérieur

Mobilier urbain

Automobile

Travaux Publics

Agriculture

(...)

Le rotomoulage est à la fois un métier industriel et artisanal.
L'intervention humaine est indispensable :
découpe, ébavurage, finition, le rôle des opérateurs sur machine
est prépondérant et salvateur de la qualité des produits.

Le polyéthylène est un thermo souple, ce qui fait toute sa
caractéristique de résistance ; malgré les idées préconçues, sa
souplesse lui permet d'être **beaucoup plus tolérant aux mou-
vements hydrauliques et mécaniques**. Il est inaltérable.
Sa courbe de flexion est très importante, ce qui permet une plus
grande élasticité que les matériaux rigides, ces derniers ne pos-
sédant pas de courbe de flexion.

Choc/poussée hydraulique = déformation (PE)

Choc/poussée hydraulique = rupture, fissure (matériaux rigides)

Le polyéthylène est 100% RECYCLABLE,
son impact sur l'environnement est moindre.

AVIAT
DESIGN
UTISM



+800
PROJETS RÉALISÉS
+ 15 ANS d'expérience

ION ART **“** INGÉN
MOBILIER URBAIN
N INTERIEUR
E AGRICULTURE **AÉRON**
RÉCUPÉRATION D'EAU
ASSAINISSEMENT

QU'EST-CE QUE LE ROTOMOULAGE ?

Le rotomoulage est la transformation de matière plastique à base de Polyéthylène.

La particularité de cette technique est la production de corps creux.

Ce mode de production se fait par rotation sur deux axes. Cette méthode permet une répartition homogène de la matière première et une épaisseur nominale identique en toute partie.

Les pièces fabriquées sont monobloc sans soudure, ce qui veut dire que les pièces sont fabriquées en un seul cycle.

Les moules sont soit en acier, soit en aluminium, en fonction de la qualité d'aspect des pièces souhaitées.

Cette technique permet de fabriquer des petites, moyennes et grandes séries.

Marine Fortin | CEO





L'assainissement non collectif pour qui ? et pourquoi ?

Aujourd'hui, 4 à 5 millions de logements sont concernés par l'assainissement non collectif

2 types de cas sont concernés :

- Les installations neuves
- La réhabilitation

A – Les installations neuves

Lors du dépôt du permis de construire, une étude doit être réalisée afin de définir le système le plus approprié. Celui-ci tient compte du nombre de pièces principales et de la qualité du sol.

Cette étude est indispensable pour garantir la pérennité et le bon fonctionnement du système, une attestation de conformité est ensuite délivrée par le SPANC (service public d'assainissement non collectif)

B – Réhabilitation

Celle-ci concerne les installations préalablement posées mais qui ne répondent plus aux normes en vigueur et qui peuvent présenter un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement. Le délai de la remise en conformité varie en fonction des cas : vente, pollution.

— L'épandage : lexique, schémas... **P.06**

CERA : EN EXCLUSIVITÉ **P.08**

— La nouvelle cuve récompensée par le prix de l'innovation

FOSSES TOUTES EAUX 3000 À 5000L **P.10**

— Les Fosses toutes eaux 3000 à 5000 L

— Préconisations de pose des fosses

— Plans des Fosses toutes eaux **P.12**

ACCESSOIRES **P.14**

Accessoires fosse polyéthylène

— Répartiteur 6 voies

— Regard de contrôle

— Décolloïdeurs 200 L ; 500 L

— Séparateurs à graisses 200 L ; 500 L

FOSSES BÉTON **P.16**

Accessoires fosse béton

— Bac à graisses et préfiltres 200 - 500 Litres

RÉCUPÉRATION D'EAU PLUVIALE **P.18**

— Fosses d'accumulation 1000 à 5000 L

PRÉCONISATIONS, LEXIQUE... **P.20**

GRAND POT DÉCO 95L **P.24**

SOUS-TRAITANCE **P.26**

LEXIQUE

▶ **AÉROBIE :**

Se dit d'un milieu contenant de l'oxygène (station d'épuration).

▶ **AGGLOMÉRATION OU ZONE AGGLOMÉRÉE :**

Zone géographique urbanisée où les habitations sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées par des égouts et des collecteurs afin de les acheminer vers une station d'épuration collective (voir aussi zone d'épuration collective).

▶ **ANAÉROBIE :**

Se dit d'un milieu sans oxygène (fosse toutes eaux).

▶ **BY-PASS :**

Circuit de contournement d'un dispositif (fosse septique ou autre).

▶ **COEFFICIENT DE PERMÉABILITÉ K :**

Exprimé en mm par heure, il traduit la plus ou moins grande capacité d'infiltration des eaux par le sol. Ce coefficient ne peut être évalué par un essai de percolation.

▶ **COLLECTEURS :**

Conduites reliant les exutoires des réseaux d'égout à la station collective.

▶ **COÛT EXCESSIF :**

On parlera de « coût excessif » lorsque le coût de raccordement à l'égout (terrassement et pose compris) est supérieur à celui de l'installation d'un système d'épuration individuelle (terrassement et pose compris).

▶ **DISPOSITIF D'ÉPURATION INDIVIDUELLE :**

Tout dispositif d'épuration (fosse toutes eaux, etc...) et autres systèmes d'épuration individuelles conformes à la réglementation en vigueur.

▶ **DRAINS DISPERSANTS :**

Ensemble des tubes PVC rainurés appelé «DRAIN» posé horizontalement sous la surface du sol qui constitue un dispositif d'épandage permettant la dispersion et l'évacuation des eaux.

L'épandage souterrain, le filtre à sable, et le terre filtrant sont trois dispositifs d'épandage utilisant les drains dispersants. L'utilisation de l'un ou l'autre dépendra, entre autre, des caractéristiques du sol.

▶ **ÉPANDAGE :**

Système destiné à recevoir les eaux pré traitées issues de la fosse toutes eaux et à permettre leur répartition, leur infiltration et leur épuration dans le sol en place.

▶ **Eaux de surface :**

Rivières, ruisseaux, étangs...

▶ **Eaux usées domestiques :**

C'est l'ensemble des eaux usées, ménagères, et eaux vannes.

▶ **Eaux ménagères :**

Eaux provenant des salles de bains, cuisines, buanderies, lavabos...

▶ **Eaux vannes :**

Eaux provenant des WC.

▶ **EH OU EQUIVALENT-HABITANT :**

Unité correspondant à la charge polluante moyenne contenue dans les eaux usées rejetées quotidiennement par un habitant.

▶ **FILIERE D'ASSAINISSEMENT :**

Dispositif assurant le traitement des eaux usées domestiques comprenant la fosse toutes eaux et équipements annexes ainsi que le système de traitement sur sol naturel ou reconstitué.

▶ **FOSSE TOUTES EAUX :**

Dispositif conçu pour recevoir l'ensemble des eaux usées d'une habitation (cuisine, salle de bain, machine à laver, WC...) et assurant un premier traitement des eaux usées.

▶ **HYDROMORPHIE :**

Un terrain hydromorphe est un terrain gorgé d'eau, soit en permanence, soit à certaines périodes de l'année. Exemples d'hydromorphie: terrain humide en hiver ; niveau de puits remontant jusqu'à moins de 1.50 m du sol.

▶ **MATIÈRES EN SUSPENSION (MES) :**

Concentration en masse contenue dans un liquide normalement déterminé par filtration d'un échantillon et évaporation à sec dans les conditions définies (selon NF EN 1085).

▶ **STATION D'ÉPURATION COLLECTIVE :**

Ouvrage qui traite les eaux usées acheminées par les égouts et les collecteurs.

▶ **SYSTÈME D'ÉPURATION INDIVIDUELLE :**

Unité d'épuration individuelle, installation d'épuration individuelle ou station d'épuration individuelle comprenant l'équipement permettant d'épurer les eaux usées rejetées par une ou plusieurs habitations dans les conditions définies dans le DTU 64.1, et l'arrêté du 6 mai 1996.

▶ **TUYAU D'ÉPANDAGE :**

Tuyau rigide percé de façon régulière d'orifices ou de fentes permettant le passage des eaux pré- traitées dans le système de traitement.

▶ **VENTILATION :**

Dispositif permettant le renouvellement de l'air à l'intérieur des ouvrages afin d'évacuer les gaz de fermentation issus de la fosse toutes eaux. Une mauvaise ventilation peut occasionner une odeur désagréable.

▶ **VOIES ARTIFICIELLES D'ÉCOULEMENT :**

Rigoles, fossés ou aqueducs pouvant servir, avec autorisation, à l'évacuation des eaux pluviales, des eaux usées ou des eaux épurées.

▶ **ZONE D'ÉPURATION COLLECTIVE :**

Zone géographique urbanisée où les habitations sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées par des égouts et des collecteurs afin de les acheminer vers une station d'épuration collective (voir aussi agglomération). On y retrouve des zones égouttées et des zones égouttables.

▶ **ZONE ÉGOUTTABLE :**

Zone où les égouts sont prévus mais pas encore posés.

▶ **ZONE ÉGOUTTÉE :**

Zone où les égouts sont déjà posés.

▶ **ZONE D'ÉPURATION INDIVIDUELLE :**

Zone faiblement habitée où il n'est pas prévu de poser des égouts. Les habitations de cette zone devront être équipées d'un système d'épuration individuelle pour le traitement des eaux usées.

▶ **ZONE DE PRÉVENTION DE CAPTAGE :**

Zone délimitée autour d'une prise d'eau souterraine ou d'une surface destinée à la distribution d'eau potable. Elle comprend deux sous zones : la zone de prévention rapprochée et le zone de prévention éloignée. Certaines activités sont interdites dans ces zones.



L'arrêté ministériel du 6 mai 1996 modifié le 3 décembre 1996 prévoit les volumes minima suivants :

Le nombre d'habitants raccordés et la forme géométrique de la fosse caractérisent les capacités épuratoires. Deux critères sont prépondérants : d'une part la capacité maximale de rétention en boues qui ne doit pas altérer le rendement et d'autre part le débit admissible.



La valorisation des eaux pluviales (mise à jour : août 2008)

Extrait du 21 Août 2008 – JO n°5 du 29 Août 2008, relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

→ ARTICLE COMPLET P.13

I. — L'eau de pluie collectée à l'aval de toitures inaccessibles peut être utilisée pour des usages domestiques extérieurs au bâtiment. L'arrosage des espaces verts accessibles au public est effectué en dehors des périodes de fréquentation du public.



ROTO30
Rotomoulage technique



→ FOSSES TOUTES EAUX "CERA"

PRIX DE L'INNOVATION 2013

“ **Lorsqu'un produit est INNOVANT**
on se demande pourquoi personne n'y avait pensé avant ”



bpifrance

AVIATION
AÉRONAUTIQUE
DESIGN INTERIEUR
MOBILIER URBAIN
AGRICULTURE
NAUTISME

ASSAINISSEMENT

RÉCUPÉRATION D'EAU
NUCLÉAIRE
INGÉNIERIE
ART

➔ FOSSES TOUTES EAUX 3000 à 5000L AVEC COUVERCLE À VISSER (1)

> NORME CE < CONFORMÉMENT EN 12566-1/A1

CERA



PRISE DE MAIN AISÉE
avec 24 positionnements de
main pour mise de niveau facile

NOUVEAU système de filtration breveté *

Prix de l'innovation 2013 - Région Languedoc Roussillon

- RINÇAGE, ET ENTRETIEN "MINUTE" (1)
- AUCUN CONTACT AVEC LES MATIÈRES
- QUALITÉ DE FILTRATION EXCEPTIONNELLE

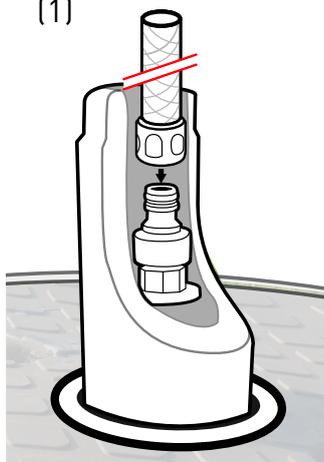
FILTRES CÉRAMIQUE POREUSE

Légers et sans corps gras, ces filtres respectent l'environnement, et offrent un très haut niveau de performance. Leur durée de vie est bien supérieure à la moyenne, et grâce à notre nouveau système d'entretien, l'ensemble permet à l'utilisateur une utilisation simplifiée: **rinçage, et entretien "minute"** (1)

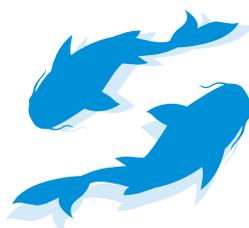
La qualité de filtration préserve de façon durable l'épandage.



(1)



- Évite tout contact avec les matières
- Branchement tuyau d'arrosage par **clipsage**



Ces filtres sont notamment utilisés pour filtrer l'eau des bassins à **CARPE KOÏ**, ce poisson étant l'un des plus sensibles au monde à la **QUALITÉ DE L'EAU**

100% OPTIMISÉE!

+ LÉGÈRE + ROBUSTE
installation FACILE
Filtration EXCEPTIONNELLE

Bénéfices...



1° UTILISATEUR

- Usage simple
- propreté
- Qualité



2° POSEUR

- Légèreté
- Sécurité
- Efficacité



PRODUIT
EMPILABLE



ECO-RESPONSABLE

100% RECYCLABLE (POLYÉTHYLÈNE HD)

- légèreté et propriétés mécaniques exceptionnelles

FILTRE CÉRAMIQUE (ÉCOLOGIQUE ET DURABLE)

- matière première abondamment disponible et renouvelable

PRODUIT LÉGER ET PEU ENCOMBRANT

- économie d'énergie au transport = moins de CO2



Notre **gamme assainissement** est composée de tous les accessoires complémentaires ; nous proposons également une **gamme récupération d'eau de pluie**

RÉF	POIDS	CAPACITÉ	LONGUEUR	LARGEUR	HAUTEUR	Fe (fil d'eau)
CERA 3000	100 kg	3000 L	2450	1940	1290	1120
CERA 4000	120 Kg	4000 L	2450	1940	1410	1260
CERA 5000	144 Kg	5000 L	2470	1940	1690	1550





FOSSES TOUTES EAUX 3000 à 5000L

AVEC COUVERCLE À VISSER (1)

> NORME CE < CONFORMÉMENT EN 12566-1/A1

100% **ÉTANCHE**
légère et **ROBUSTE**
installation **FACILE**

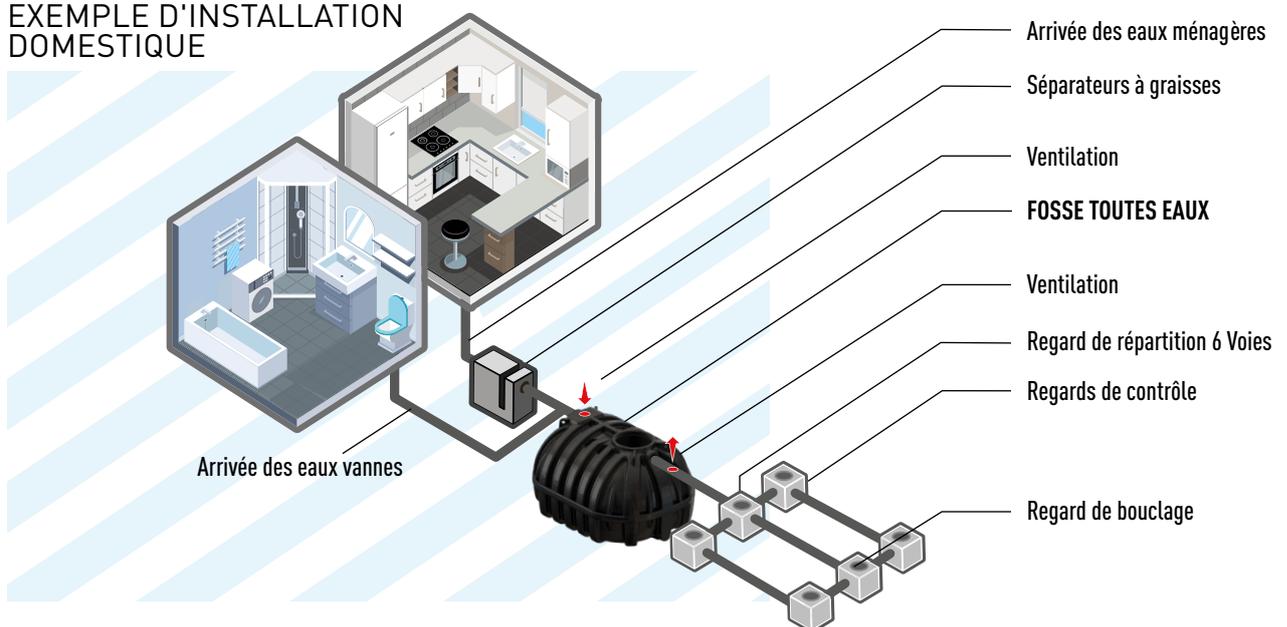


OPTION : RÉHAUSSE À VISSER

UTILISATION

La fosse toutes eaux est destinée à recevoir et à liquéfier l'ensemble des eaux usées domestiques. Elle réceptionne toutes les eaux de l'habitation à l'exception des eaux de pluie.

EXEMPLE D'INSTALLATION DOMESTIQUE



ACCESSOIRES Fosses toutes eaux



Regard de contrôle
p.15



Réhausse de regard
p.14



Répartiteur modulable
p.15

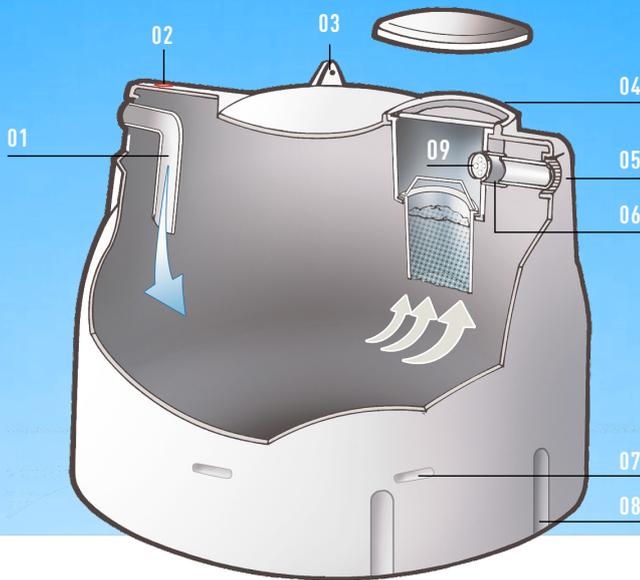


Séparateurs à graisses
p.14



Décolloïdeur (préfiltre)
p.14

VUE EN COUPE



- **DESSUS HÉMISPHERIQUE:** résistance mécanique exceptionnelle
- **CONSTRUCTION MONOBLOC** parfaitement étanche sans soudure ni raccord
- **MATIÈRE: PEHD**
- **FOND PLAT :** facilité de pose à niveau
- **DÔME HÉMISPHERIQUE** sur cylindre vertical (excellente résistance aux poussées)
- **LÉGÈRETÉ** (facilité de mise en place et de manutention).

- 01 - Diffuseur avec joint à lèvres \varnothing 100
- 02 - Orifice de ventilation \varnothing 100
- 03 - Anneau de levage
- 04 - Trou d'homme
- 05 - Sortie
- 06 - Manchette \varnothing 100 avec joint à lèvres
- 07 - Poignées de manutention
- 08 - Tunnels de calage (anti rotation)
- 09 - Préfiltre en 2 parties (facile à enlever pour entretien) Matériau filtrant pouzzolane



> PLANS DES FOSSES
DISPONIBLES PAGES 15 - 16

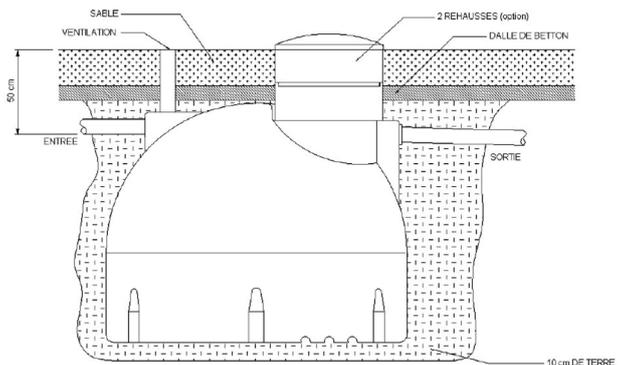
- **Panier préfiltre inclus**
- **Ventilation prépercée**
- **Orifice en \varnothing 100 pour la ventilation**

(le joint à lèvres \varnothing 100 vous est fourni dans le panier préfiltre de la fosse)



L'arrêté ministériel du 6 mai 1996 modifié le 3 décembre 1996 prévoit les volumes minima suivants :

Le nombre d'habitants raccordés et la forme géométrique de la fosse caractérisent les capacités épuratoires. Deux critères sont prépondérants : d'une part la capacité maximale de rétention en boues qui ne doit pas altérer le rendement et d'autre part le débit admissible.

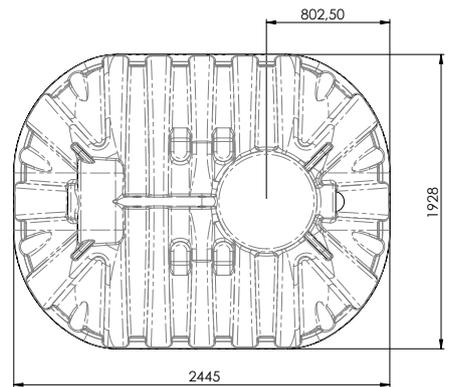
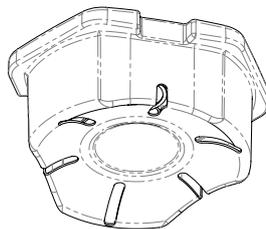
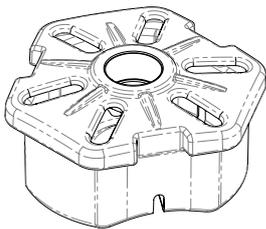
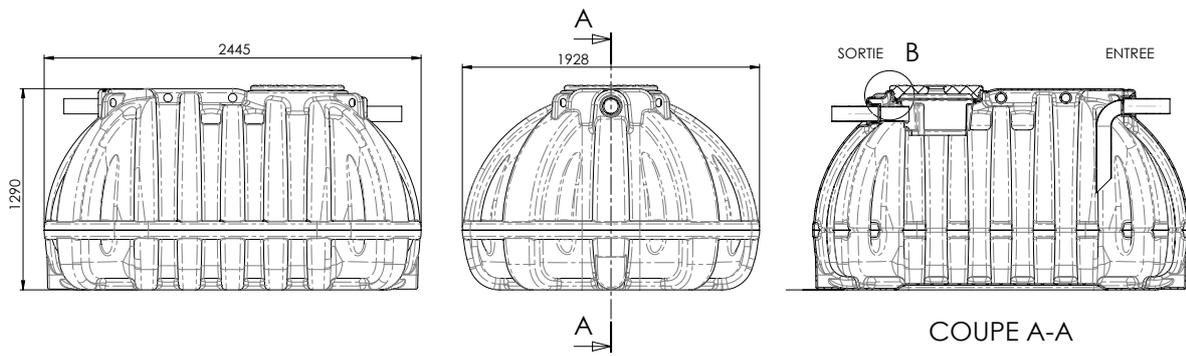
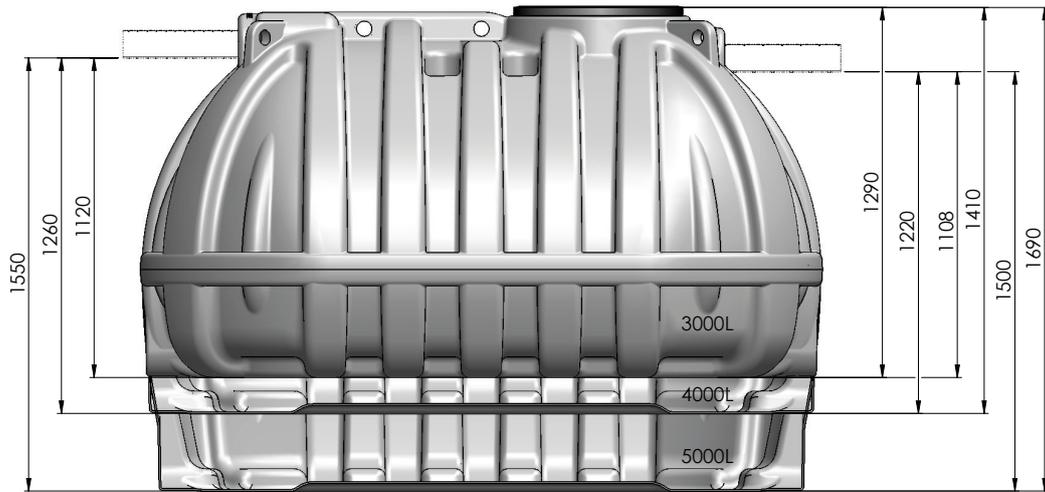


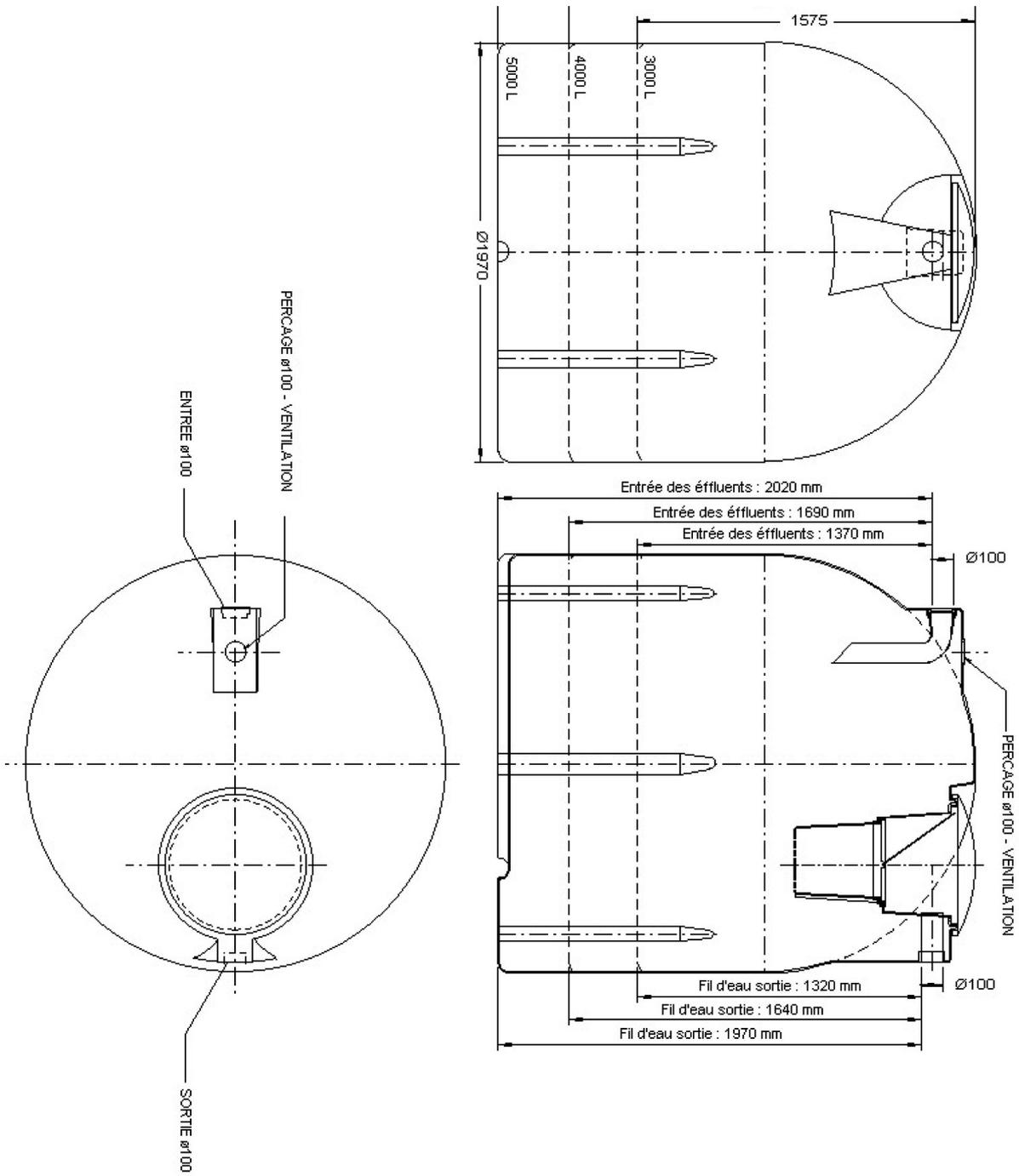
Pose avec dalle de répartition
IDEM pour fosse CERA

DIMENSIONS

FOSSES TOUTES EAUX 3000 - 4000 - 5000 LITRES POLYÉTHYLÈNE				
RÉF	POIDS	CAPACITÉ	DIAMÈTRE	HAUTEUR
FS 3000P	100 kg	3000 L	1970	1575
FS 4000P	120 Kg	4000 L	1970	1895
FS 5000P	144 Kg	5000 L	1970	2225







Les côtes et valeurs sont données à titre indicatif, et peuvent être modifiées sans préavis.
 Tolérance dimensionnelle de +1 à 2% 

■ SÉPARATEURS À GRAISSES

À VISSER 200 / 500 LITRES



Notre gamme de séparateurs à graisses est destinée à piéger les matières lourdes et à séparer les graisses et huiles contenues dans les eaux ménagères.

REF	DIAM	HAUTEUR	LARGEUR	POIDS	ø DIAM COUV.	DÉBIT (Litres/S)
GSEP200	800	800	750	23KG	270	1,25 L/S
GSEP500	990	800	1000	28KG	270	3 L/S

> Fonctionnement

Les eaux ménagères pénètrent dans l'appareil, se heurtent à la paroi plongeante, les graisses plus légères restent en amont de la paroi siphonoïde, et seules passent au-delà les eaux claires. Sous l'entrée de l'appareil, il y a un panier destiné à recevoir les éléments lourds (résidus alimentaires, épiluchures...) Les graisses étant plus légères que l'eau, remontent à la surface dans la partie centrale de l'appareil. L'eau sans huile ressort après être passée sous la paroi de sortie qui est parfaitement étanche.

> Installation

L'appareil sera placé à l'extérieur du bâtiment, de préférence le plus près possible des cuisines pour éviter l'encrassement prématuré des canalisations. Celui-ci sera automatiquement enterré et de niveau. Il sera obligatoirement dans une zone non roulante.

Le fond de fouille devra être obligatoirement plat et recouvert de 10 cm de sable. L'appareil sera rempli d'eau au fur et à mesure du remblaiement.

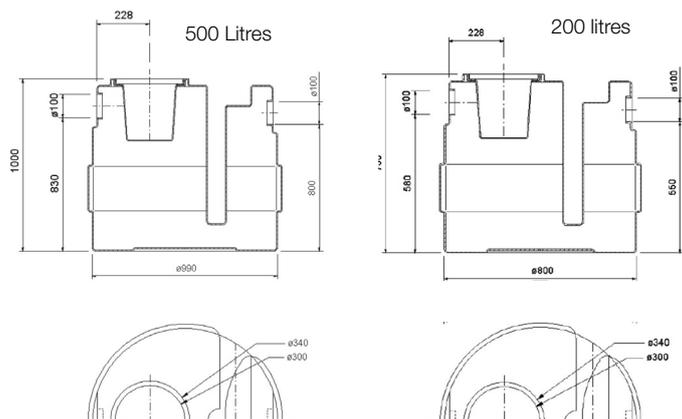
Le remblaiement se fera avec du sable et en aucun cas avec de la pierre ou du gravier.

Dans le cas où le couvercle ne peut arriver à la hauteur du sol, une dalle de répartition sera à prévoir de manière à rendre celui-ci accessible, cette dalle désolidarisée de l'appareil viendra prendre appui sur le bord de la fouille et comportera un tampon de visite.

Aucune installation de pompage ne doit précéder le séparateur pour éviter la mise en émulsion des effluents.

> Entretien

Le séparateur à graisses doit être entretenu de façon périodique. Nous vous conseillons de réaliser une vidange totale de l'appareil lors de la vidange du système d'épuration.



Nous pouvons fournir sur demande :

➔ **SÉPARATEURS À HYDROCARBURES**
de 1 à 50 l/s et +
en polyéthylène monobloc sans soudure et acier.

➔ **SÉPARATEURS À GRAISSES ET FÉCULES**
pour cuisine et collectivités
en polyéthylène monobloc sans soudure et acier.

■ DÉCOLLOÏDEURS (préfiltre)

À VISSER 200 / 500 LITRES



Le décolloïdeur est un appareil qui peut être préconisé comme filtre supplémentaire après la fosse. Celui-ci doit être rempli de pouzzolane.

■ RÉHAUSSE DE REGARD ADAPTABLE À VISSER



Adaptable pour :

- répartiteurs modulables,
- regard de contrôle,
- séparateurs à graisses 200/500 Litres

REF	DIAM	DIAM COUV.
GRREGVIS	330	250

■ RÉPARTITEUR 6 VOIES À VISSER

MODULABLE AVEC JOINT Ø 100
+ 3 BOUCHONS



Appareil destiné à assurer une répartition égale des effluents dans les réseaux d'épandage. Notre répartiteur a été conçu spécialement pour assurer une véritable répartition des effluents.

REF	HAUTEUR	LARGEUR	Ø DIAM
GREG6VIS	300	400	270

Notre répartiteur comporte :

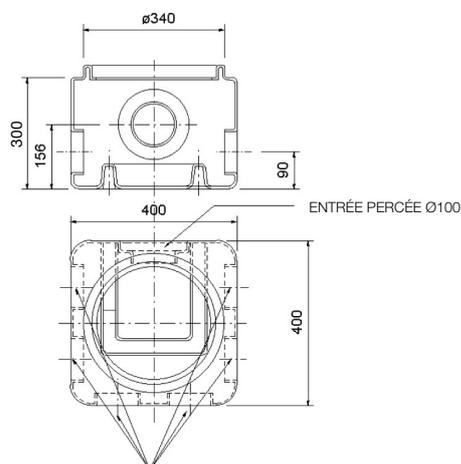
- ▶ Un corps en polyéthylène avec un dispositif brise eau en entrée.
- ▶ Un système de cloisonnement qui assure parfaitement la répartition de l'effluent en 6 parts égales
- ▶ Toutes les sorties et l'entrée sont équipées de joints (soit 7 joints) à lèvre Ø 100 + 3 bouchons permettant une utilisation de celui-ci en 3 voies.
- ▶ Une rehausse standard (optionnelle), permettant un empilement (maximum 2). Le couvercle de la rehausse est de même dimension que celui du regard.

> Installation

L'appareil sera installé à l'extérieur du bâtiment et de niveau. Il sera enterré hors d'un passage de véhicules. Le couvercle devra être accessible pour permettre l'entretien. Le fond de fouille devra être plat et recouvert de 10 cm de sable. Le remblai se fera avec du sable et non avec de la pierre ou du gravier.

> Entretien

Le répartiteur modulable ne nécessite pas d'entretien particulier en usage normal.



6 SORTIES PRÉ-PERCÉES
AVEC JOINTS ET BOUCHONS

■ REGARD DE CONTRÔLE À VISSER



Utilisé pour le transit des effluents, pratique, il facilite l'entretien des canalisations et permet des prélèvements.

Il est vivement conseillé pour le contrôle et l'accessibilité des drains.

REF	HAUTEUR	LARGEUR	DIAM COUV.	POIDS
GREGCVIS	300	390	270	5KG

Notre regard comporte :

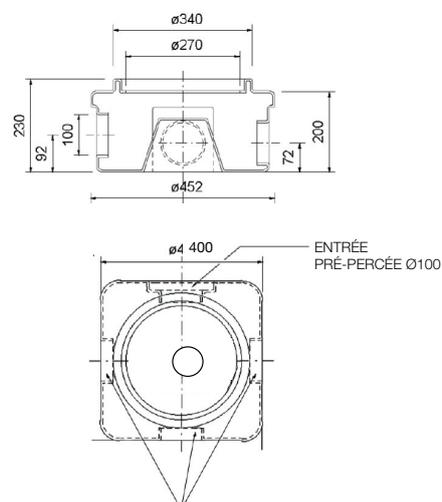
- ▶ Un corps en polyéthylène avec un cône évitant la stagnation des effluents.
- ▶ Une entrée en pré-percée et 3 sorties à percer.
- ▶ Une rehausse standard (optionnelle), permettant un empilement (maximum 2). Le couvercle de la rehausse est de même dimension que celui du regard.

> Installation

L'appareil sera installé à l'extérieur du bâtiment et de niveau. Il sera enterré hors d'un passage de véhicules. Le couvercle devra être accessible pour permettre l'entretien. Le fond de fouille devra être plat et recouvert de 10 cm de sable. Le remblai se fera avec du sable et non avec de la pierre ou du gravier.

> Entretien

Le regard de contrôle ne nécessite pas d'entretien particulier en usage normal.

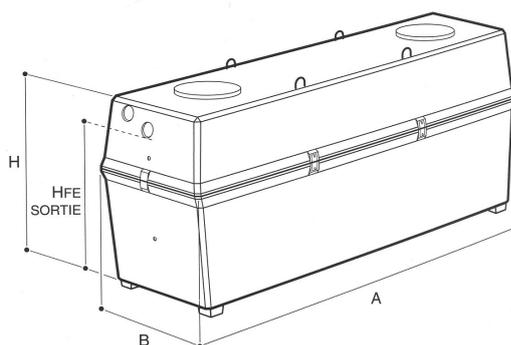
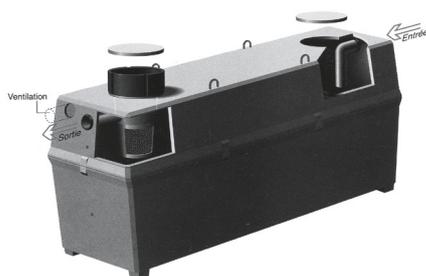


3 SORTIES À PERCER Ø100



FOSSES TOUTES EAUX BÉTON

3000 À 5000 LITRES



DESIGNATION	CAPACITÉ UTILE (Litres)	LONGUEUR A (mm)	LONGUEUR B (mm)	HAUTEUR H (mm)	HFE SORTIE* (mm)	POIDS (Kg)
Réhausse ø50 (polyéthylène)	-	-	-	250	-	5
Hydroclair 3000 CE	3000	2950	1240	1300	1060	1600
Hydroclair 4000 CE	4000	2950	1240	1690	1450	1800
Hydroclair 5000 CE	5000	3870	1240	1690	1350	2200

PRÉCONISATIONS DE POSE & ENTRETIEN

> Réalisation du lit de pose

Le lit de pose pour les FOSSES 1000-1500-2000-3000-4000-5000 litres est constitué par du sable et éventuellement une dalle en béton.

La surface du lit est dressée et compactée pour que la fosse ne repose sur aucun point dur ou faible. La planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.

La profondeur du fond de fouille, doit permettre de respecter une pente comprise entre 2% minimum et 4% maximum, pour le raccordement des sorties des eaux usées jusqu'à l'entrée de la fosse.

La FOSSE est positionnée de façon horizontale sur le lit de pose. Le niveau d'entrée de la fosse toutes eaux est plus haut que celui de la sortie (50 mm plus haut que la sortie).

Dans le cas de sols difficiles (imperméables, argileux) nous contacter

Le préfiltre se situe côté sortie de la fosse.

La FOSSE doit être munie d'au moins un tampon de visite, permettant l'accès au volume complet de la fosse.

Dans le cas d'un passage de véhicules à moins de 3 mètres de la fosse ou de hauteur de remblai de plus de 500 mm par rapport au fil d'eau de sortie, il faut impérativement couler une dalle de protection béton prenant appui sur le terrain non remué tout autour de l'appareil de manière à ce que l'ouvrage ne subisse pas directement les charges. Malgré cette dalle aucun stationnement de poids lourd n'est autorisé dans un rayon de 3 à 5 mètres (en fonction du poids de celui-ci).

Il est impératif de procéder au remplissage en eau de la FOSSE au fur et à mesure, afin d'équilibrer les pressions dès le début du remblayage. En tout état de cause, le recours à un bureau d'étude spécialisé est une garantie supplémentaire au bon fonctionnement de l'installation.

> Emplacement

D'une manière générale, les FOSSES doivent être placées le plus près possible de l'habitation, c'est-à-dire à moins de 10 mètres.

Une analyse des sols est nécessaire. Pour toute installation d'assainissement faire référence au DTU 64.1 ainsi qu'à l'arrêté du 6 mai 1996.

Nous vous conseillons lors de l'implantation de votre système d'épuration, de prévoir un jet d'eau à proximité, afin de faciliter le remplissage de celle-ci lors de la vidange et le rinçage du filtre

> L'implantation

Les dispositifs ne peuvent être implantés à moins de 35 mètres d'un captage d'eau potable. Diverses distances minimales d'éloignement sont également prévues (5 m des habitations, 3 m des fonds voisins).

La filière classique est composée des deux éléments de base :

- Un pré traitement
Fosse toutes eaux (eaux vannes et eaux ménagères)
- Micro station d'épuration biologique

Un dispositif de traitement et d'infiltration dans le sol.

Il est fortement conseillé d'installer un séparateur à graisses en amont du système, cette installation est même obligatoire lorsque les flux de graisses sont susceptibles d'entraver son bon fonctionnement.

> Préconisations d'entretien

LA FOSSE TOUTES EAUX POLYETHYLENE ROTO-30 a été réalisée suivant les recommandations en vigueur.

Ce produit, moyennant le respect des préconisations de pose, ne s'altérera pas dans le temps.

Il est insensible aux agressions chimiques résultant des phénomènes de gestion anaérobie à l'intérieur de votre FOSSE TOUTES EAUX (transformation des matières rejetées depuis l'habitation en boues).

Il est indispensable de respecter les précautions suivantes en matière d'entretien de votre FOSSE TOUTES EAUX afin d'assurer sa pérennité.

A- Vérifier le filtre décolloïdeur (incorporé ou indépendant) tous les 3 à 6 mois, le nettoyer le cas échéant.

B- En cas de colmatage important, programmer immédiatement une vidange de la FOSSE TOUTES EAUX.

Mesurer le niveau des boues de décantation. Si le niveau des boues atteint 40 à 50 % du volume utile de la fosse, programmer une vidange.

Il est conseillé en cas de doute de réaliser une vidange tous les 4 ans.

Lors de la vidange, remplissez au fur et à mesure la FOSSE TOUTES EAUX d'eau claire afin de maintenir un niveau d'eau suffisant.

La vidange doit prioritairement éliminer « les flottants » (graisses) et les boues décantées.

Il est recommandé de laisser une partie de l'eau surnageante qui permettra ainsi d'assurer un meilleur redémarrage de l'activité bactérienne.

Nous vous conseillons lors de l'implantation de votre système d'épuration, de prévoir un jet d'eau à proximité, afin de faciliter le remplissage de celle-ci lors de la vidange.

Enfin, il faut éviter le déversement excessif de détergents, produits javellisés ou d'antibiotiques dans votre FOSSE TOUTES EAUX qui perturberaient l'activité bactérienne et utiliser régulièrement un ré « activateur bactérien ».

> L'entretien des installations

L'entretien des installations d'assainissement non collectif appartient aux occupants de l'habitation soit propriétaire ou locataire.

La commune doit contrôler sa bonne réalisation.

Les objectifs de l'entretien sont les suivants :

Selon l'article 5 de l'arrêté «prescriptions techniques», l'entretien vise à :

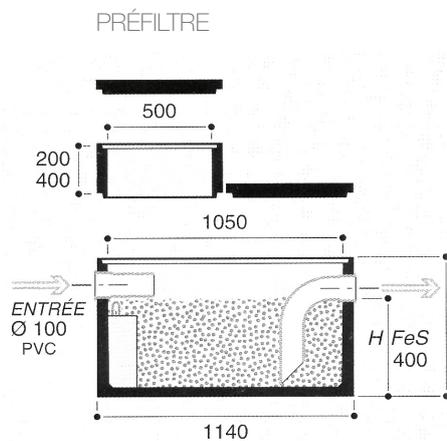
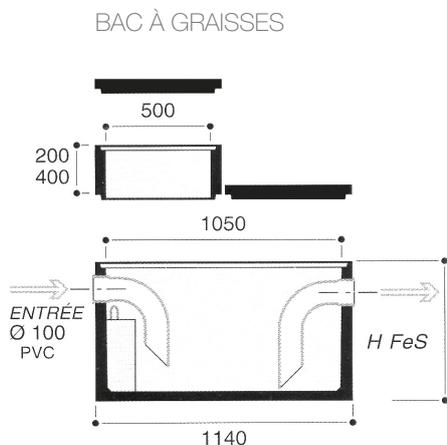
S'assurer du bon état des installations et des ouvrages (dispositifs de ventilation et de dégraissage, etc....)

S'assurer du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration

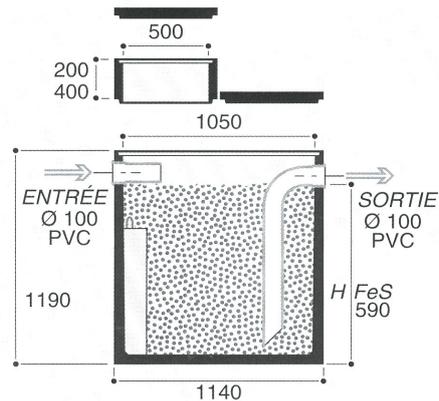
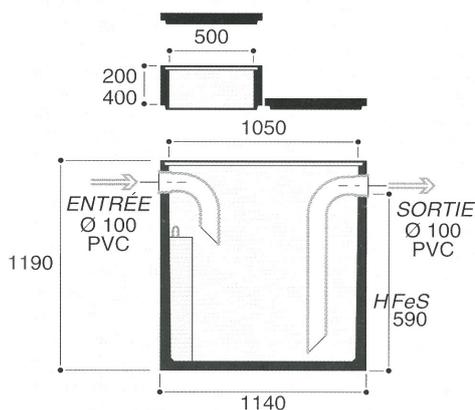
S'assurer de l'accumulation normale des boues et des flottants à l'intérieur de la fosse toutes eaux

BAC À GRAISSES ET PRÉFILTRES 200 - 500 LITRES (AVEC POUZZOLANE)

200L



500L



REF	CAPACITÉ UTILE (Litres)	HAUTEUR (mm)	SECTIONS EXT. (mm)	SECTIONS INT. (mm)	POIDS (KG)
BAC À GRAISSES ET PRÉFILTRES 200 LITRES					
GSEP200BE	200	675	1160 x 630	1050 x 500	444
GDEC200BE	200	675	1160 x 630	1050 x 500	624
BAC À GRAISSES ET PRÉFILTRES 500 LITRES					
GSEP500BE	500	1235	1160x630	1050 x 500	814
GDEC500BE	500	1235	1160 x 630	1050 x 500	1214



VERSION CERA



VERSION CLASSIQUE

100% **ÉTANCHE**
légère et **ROBUSTE**
installation **FACILE**



> Utilisation...

- PUIITS DE FORAGE,
- EAUX DE PLUIE,
- PISCINE À DÉBORDEMENT (...)



L'opacité des cuves préserve du développement bactérien.

- Polyéthylène haute densité,
- Traitée alimentaire
- Anti UV.

Aucun perçage d'origine

- pas d'entrée en Ø 100,
- pas de sortie en Ø 100,

les piquages sont réalisés en usine en fonction des besoins (passe paroi Ø 40, vanne...)

Nous pouvons réaliser les piquages sur demande, et ainsi nous adapter à chaque situation.

> OPTION : RÉHAUSSE À VISSER



+ ACCESSOIRES ET KITS DISPONIBLES DANS NOTRE GAMME HYDRAULIQUE



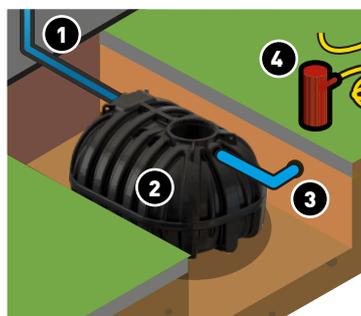
- POMPES AUTO AMORÇANTES
- COFFRET DE COMMANDE
- SONDÉS
- ETC...



Installation HORS SOL OU ENTERRÉE



- a- Entrée en Ø 100 avec tube plongeur
- b- Brides taraudées en 1", 1" 1/4, 1" 1/2, 2" avec possibilité de rajout de vannes.



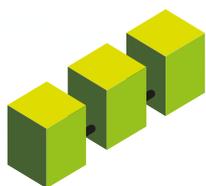
- Arrivée d'eau par gouttière - 1
- Récupérateur d'eau de pluie - 2
- Sortie d'eau - 3
- Arrosage - 4

1 - VERSION CLASSIQUE | DEVIS SUR DEMANDE POUR FOSSE D'ACCUMULATION GROS VOLUME.

RÉFÉRENCE	CAPACITÉ	DIAMÈTRE	HAUTEUR	TROU D'HOMME	POIDS
GFA 1000	1000 Litres	1240 mm	1240 mm	600mm	52 KG
GFA 1500	1500 Litres	1240 mm	1650 mm	600mm	65 KG
GFA 2000	2000 Litres	1430 mm	1590 mm	600mm	115 KG
GFA 3000	3000 Litres	1970 mm	1575 mm	600mm	130 KG
GFA 4000	4000 Litres	1970 mm	1895 mm	600mm	160 KG
GFA 5000	5000 Litres	1970 mm	2225 mm	600mm	195 KG

2 - VERSION CERA | DEVIS SUR DEMANDE POUR FOSSE D'ACCUMULATION GROS VOLUME.

RÉF	POIDS	CAPACITÉ	LONGUEUR	LARGEUR	HAUTEUR	Fe (fil d'eau)
CERA 3000	130 kg	3000 L	2450	1940	1290	1120
CERA 4000	160 Kg	4000 L	2450	1940	1410	1260
CERA 5000	180 Kg	5000 L	2470	1940	1690	1550



+ DE STOCKAGE
avec la **mise en batterie**
Contactez-nous pour plus de renseignements.



La valorisation des eaux pluviales (mise à jour : août 2008)

Extrait du 21 Août 2008 – JO n°5 du 29 Août 2008, relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

I. — L'eau de pluie collectée à l'aval de toitures inaccessibles peut être utilisée pour des usages domestiques extérieurs au bâtiment. L'arrosage des espaces verts accessibles au public est effectué en dehors des périodes de fréquentation du public.

II. — A l'intérieur d'un bâtiment, l'eau de pluie collectée à l'aval de toitures inaccessibles, autres qu'en amiante-ciment ou en plomb, peut être utilisée uniquement pour l'évacuation des excréments et le lavage des sols.

III. — L'utilisation d'eau de pluie collectée à l'aval de toitures inaccessibles est autorisée, à titre expérimental, pour le lavage du linge, sous réserve de mise en œuvre de dispositifs de traitement de l'eau adaptés et :

— que la personne qui met sur le marché le dispositif de traitement de l'eau déclare auprès du ministère

en charge de la santé les types de dispositifs adaptés qu'il compte installer ;

— que l'installateur conserve la liste des installations concernées par l'expérimentation, tenue à disposition du ministère en charge de la santé.

Cette expérimentation exclut le linge destiné aux établissements cités au IV.

V. — Les usages professionnels et industriels de l'eau de pluie sont autorisés, à l'exception de ceux qui requièrent l'emploi d'eau destinée à la consommation humaine telle que définie à l'article R. 1321-1 du code de la santé publique, dans le respect des réglementations spécifiques en vigueur, et notamment le règlement (CE) n° 852/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

Extrait du bulletin officiel des impôts 5 B-18-07 – N°96 du 3 Août 2007

« L'article 49 de la loi sur l'eau et les milieux aqua-

tiques (n° 2006-1772 du 30 décembre 2006) étend le champ d'application de **ce crédit d'impôt au coût d'équipement de récupération et de traitement des eaux pluviales.**

Les dépenses relatives à cette nouvelle catégorie ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 25% du montant de celles-ci.

La liste de ces équipements a été fixée par l'arrêté conjoint des Ministre de l'écologie, du logement, du budget et de la santé en du 4 mai 2007, publié au Journal officiel n° 105 du 5 mai 2007. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux dépenses payées entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2009.

TVA réduite à 5.5%

Se référer au Bulletin Officiel des impôts N° 202 du 8 Décembre 2006 – 3 C-7-06



guide de pose

Fosses toutes eaux et autres appareils

.....

A.1 - Les règles d'implantation des Fosses toutes eaux et autres appareils

La conduite d'amenée des eaux usées vers l'appareil à enterrer doit avoir une pente comprise entre 1% minimum et 3% maximum.

Les appareils ou les périphériques :

- Doivent être installés le plus près possible de l'immeuble :
- Enterrés pour tous les volumes et types d'appareils et de périphériques.

- Doivent être situés à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique, sauf précaution particulière de pose, et doivent rester accessibles pour l'entretien et le contrôle.

- Doivent obligatoirement, dans tous les cas de figure de pose, selon la réglementation, être équipés d'une ventilation haute Ø 100 mm minimum, afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobie.

- Doivent être placés à proximité d'un tuyau d'arrosage afin de permettre l'entretien du filtre de la fosse, et son remplissage lors de la vidange.

- L'implantation du dispositif de traitement de la filière d'assainissement doit respecter une distance minimale de 5 mètres par rapport à tout ouvrage fondé et de 3 mètres par rapport à toute limite séparative de voisinage.

- La plantation de ligneux à proximité des épandages peut nécessiter la mise en œuvre des barrières anti-racines destinées à protéger le système d'épandage.

- La couverture du dispositif de traitement doit être perméable à l'air et à l'eau. Tout revêtement étanche est proscrit.

- L'emplacement des dispositifs de pré-traitement et de traitement doit être situé hors des zones destinées à la circulation et au stationnement de tous véhicules et zones de stockage.

- La Fosse toutes eaux et/ou les autres dispositifs de traitement primaire doivent être munis d'au moins un tampon, permettant l'accès au volume complet de ces dispositifs.

- Les tampons doivent être situés au niveau du sol fini, afin de permettre leur accessibilité.

A.2 - Réalisation des fouilles pour l'implantation des fosses toutes eaux et autres appareils

- Les travaux de terrassement permettant de poser l'appareil à enterrer doivent être conformes aux prescriptions des normes NF P98-331 et NF P98-332.

- Le terrassement ne doit pas être réalisé lorsque le sol est saturé en eau.

- La terre végétale est enlevée sur toute son épaisseur et mise en dépôt pour réutilisation en recouvrement des dispositifs de traitement. Il est donc impératif de prévoir un stockage sélectif lors de son décapage.

- L'exécution des travaux ne doit pas entraîner le compactage des terrains réservés à l'infiltration afin de conserver la perméabilité initiale du sol.

A.3 - Dimensions et exécution des fouilles pour l'implantation des fosses toutes eaux et autres appareils

- Les dimensions de la fouille doivent permettre la mise en place de l'appareil à enterrer, sans permettre le contact avec les parois de la fouille avant le remblaiement.

- Après réalisation des fouilles et évacuation des déblais, le fond de fouille est arasé de 0.20 m au moins au-dessous de la cote prévue pour la génératrice inférieure extérieure de l'appareil à enterrer, afin de permettre l'installation d'un lit de pose de sable stabilisé (sable stabilisé = 1m³ de sable mélangé à sec avec du ciment dosé à 200 KGL).

- La profondeur du fond de fouille, y compris l'assise de l'appareil, doit permettre de respecter sur la canalisation d'amenée des eaux usées une pente comprise entre 1% minimum et 3% maximum, pour le raccordement entre la boîte de visite ou de répartition, ou entre le filtre enterré, non intégré dans l'appareil, et l'entrée de l'appareil à enterrer.

A.4 - Réalisation du lit de pose

- La pose en nappe phréatique ne fait pas partie des préconisations de pose, il est nécessaire de prendre contact avec le revendeur.

- Tous les éléments rencontrés en fond de fouille et susceptibles de constituer des points durs, tels des roches, vestiges de fondations, doivent être enlevés.

- Les abords directs et l'environnement de la fouille se présentent nécessairement sous la forme d'un sol naturel stable non remué (ou stabilisé) et plat sur une surface de 2 mètres minimum tout autour de la fouille.

- S'assurer que le terrain soit profilé de manière à ce que les eaux de ruissellement s'éloignent des accès des fouilles.

- Selon la situation, un drainage au pourtour de l'ouvrage peut être nécessaire de manière à éviter que l'eau souterraine n'atteigne un niveau présentant un risque de contraintes anormales sur l'ouvrage. Les ouvrages doivent être situés dans un endroit non propice aux inondations (ou apports massifs d'eaux de ruissellement).

- Il ne faut pas positionner de charges lourdes (plus de 200Kg) à moins de 3 m des couvercles.

- La surface du lit est dressée et compactée pour que la fosse septique repose sur le sol uniformément. La planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.

- Le lit de pose est constitué avec du sable stabilisé (mélange à sec avec du ciment dosé à au moins 200Kg pour 1m³ de sable) sur une épaisseur de 0.10 m minimum.

A.5 - Pose de l'appareil à enterrer

L'appareil à enterrer est positionné de façon parfaitement horizontale sur le lit de pose en sable stabilisé. Le niveau de l'entrée de l'appareil à enterrer tient compte :

- De sens de cheminement (entrée et sortie).

- Du niveau du sol fini.

- Des tampons de visite devant rester apparents et accessibles pour l'entretien et la vidange éventuelle (Rappel : ne pas oublier de mettre à proximité un tuyau d'eau afin de rendre le remplissage et le nettoyage du filtre plus pratique).

A.6 - Remblayage latéral

- Le remblayage latéral de l'appareil à enterrer est effectué symétriquement, en couches successives, avec du sable stabilisé, tout en effectuant la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions. Le remblayage doit être réalisé avec du sable stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant (sable stabilisé = 1 m³ de sable mélangé à sec avec du ciment dosé à 200 Kg) sur une largeur de 0.30m minimum autour de l'appareil à enterrer.

A.7 - Remblayage final

- Le remblayage final de l'appareil à enterrer est réalisé au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions, après raccordements et mise en place des rehausses au sable stabilisé sur le dessus jusque sous les tuyaux connectés sur la rehausse et autour des rehausses, afin d'empêcher le déboîtement des tubes et le tassement des rehausses par la charge de remblai final.

- Le remblai final est réalisé à l'aide de la terre végétale stockée séparément lors du décapage et débarrassée de tous les éléments caillouteux ou pointus.

- Le remblayage final est poursuivi par couches successives jusqu'à une hauteur suffisante au-dessus de la nature du sol, de part et d'autre des tampons d'accès, devant rester apparents et accessibles, pour tenir compte du tassement ultérieur.

IMPORTANT :

Cas particuliers nécessitant des précautions d'installations, telles que :

- Passage de stationnement de véhicules (dalle de répartition avec définition de charge...)
- Aires de lavage.
- Sol non stabilisé.
- Présence d'eau souterraine ou ruissellement.
- Remontée périodique de nappe phréatique.
- Sol imperméable empêchant l'infiltration d'eau.
- Terrain en pente > à 5%
- Présence de roche dure en sous-sol.

B.1- Entretien des dispositifs

- La qualité d'épuration dépend fortement du bon entretien de l'installation complète. En outre, les prescriptions ci-dessous pourront connaître des évolutions selon l'utilisation de la filière, mais elles constituent une bonne base de référence.

Les dispositifs d'assainissement non collectifs sont entretenus régulièrement de manière à assurer :

- Le bon état des installations et des ouvrages, notamment des dispositifs de ventilation et, dans le cas où la filière le prévoit, des dispositifs de dégraissage.

- Le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration.

- L'accumulation normale des boues et des flottants à l'intérieur de la fosse toutes eaux.

Les installations et ouvrages doivent être vérifiés et nettoyés aussi souvent que nécessaire. Sauf circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble dûment justifiées par le constructeur ou l'occupant, les vidanges de boues et de matières flottantes sont effectuées au moins tous les quatre ans dans le cas d'une fosse toutes eaux.

B.2 - Recommandations générales pour l'intervention

- Toute vidange doit être réalisée en dehors des périodes de forte pluviométrie.

- La vidange des fosses toutes eaux doit être réalisée à niveau constant avec apport d'eau claire simultanée.

- Faites réaliser ces opérations par un professionnel, formé et équipé pour ce type de travaux.

- Les opérations d'entretien devront se faire aux heures creuses de la journée en évitant toute arrivée d'effluent vers la fosse (pour nettoyage du filtre ou vidange)

- Prévoir un tuyau d'arrosage (filtre + remplissage simultané de la fosse).

B.3 – Nettoyage du filtre céramique

Ne pas envoyer d'eau dans la fosse pendant cette opération.

Celui est préconisé 1 fois par an, il se fait en 9 étapes :

1 - Enlever le bouchon noir sur le dessus du couvercle.

2 - Attraper le tube par le trou prévu à cet effet.

3 - Tirer le tube et faire un quart de tour afin de maintenir le panier en suspension.

4 - Prendre votre tuyau d'arrosage et le connecter à la prise rapide.

5 - Rincer votre filtre 1 à 2 minutes.

6 - Laisser votre panier en suspension 15 à 20 minutes (le temps aux éléments nettoyés de retomber en fond de cuve)

7 - Déconnecter votre tuyau et redescendre doucement votre filtre.

8 - Remettre votre capuchon.

9 - Le nettoyage est terminé.

Cette opération sera bien sûr à reconduire le jour de la vidange.

Ne pas oublier de remplir le carnet d'entretien après chaque opération, celui-ci pourra vous être demandé en cas de contrôle.

De manière générale, il est indispensable de vidanger la fosse :

- Lorsque le niveau des boues atteint 50% du volume de celle-ci.

- Au moins tous les quatre ans dans le cas d'une fosse toutes eaux.

- Une vidange à niveau constant sera réalisée avec apport d'eau claire simultanée. Le nettoyage et le rinçage du préfiltre sont indispensables.

Pour rappel : La fosse toutes eaux est destinée à recevoir les eaux usées domestiques, à l'exclusion impérative des eaux pluviales, exempte de matières non dégradables et de produits chimiques à forte concentration type eau de javel, déboucheurs, antibiotiques.

Il est INTERDIT de rejeter dans votre FOSSES TOUTES EAUX

- Eaux de nettoyage d'un adoucisseur d'eau.

- Huile et graisse (moteur, friture, etc...)

- Cire et résine.

- Peinture et solvant.

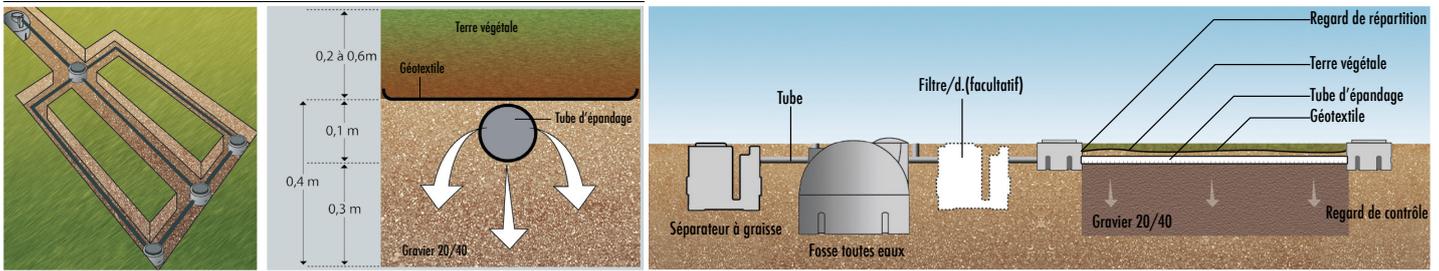
- Produit à base de pétrole.

- Tous produits toxiques.

- Tous médicaments (antibiotiques, fond de sirop etc...)

L'ÉPANDAGE

TRANCHÉES D'ÉPANDAGE À FAIBLE PROFONDEUR



> DESCRIPTION

Ce système est constitué de canalisations de dispersion (drains) placées à faible profondeur dans des tranchées gravillonnées qui permettent l'infiltration lente des effluents pré-traités sur une importante surface et leur épuration par les micro-organismes du sol. Ainsi le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant.

> DIMENSIONNEMENT

La surface de l'épandage est fonction de la taille de l'habitation et de la perméabilité du sol en place. La longueur des tranchées sera inférieure à 30 mètres. Il est préférable d'augmenter le nombre de tranchées (jusqu'à 5 assainissements gravitaires) plutôt que de les allonger. Épaisseur des graviers à mettre en place selon la largeur des tranchées.



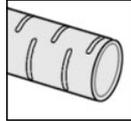
Séparateur à graisses



Regard



Répartiteur



Tuyau d'épandage

LARGEUR DES TRANCHÉES	ÉPAISSEUR DU GRAVIER
0,50 M	0,30 M
0,70 M	0,20 M

01 | SÉPARATEUR À GRAISSES

Le séparateur à graisses est un appareil destiné à retenir juste le temps nécessaire à leur décantation les eaux ménagères chargées de graisses et à arrêter celles-ci en vue de les collecter.

Les eaux ménagères pénètrent dans l'appareil, se heurtent à la paroi plongeante, les graisses plus légères restent en amont de la paroi siphonoïde, et seules passent au-delà les eaux claires.

02 | GÉOTEXTILE ET FILM IMPERMÉABLE

Le géotextile a pour objectif d'éviter le mélange des couches superposées de matériaux ayant des granulométries différentes, tout en permettant les échanges d'air et d'eau.

En fonction de son emplacement, haut (sous la terre végétale) ou bas (sous le massif sableux), le géotextile aura des caractéristiques différentes.

Pour assurer la couverture sur l'ensemble de la fouille, plusieurs films de géotextile peuvent être utilisés bout à bout à condition de prévoir un recouvrement d'au moins 20 Centimètres.

Le film imperméable, parfois disposé en fond de fouille et sur les parois pour certains dispositifs de traitement, évite que l'eau épurée ne s'infilte et ne pollue un

environnement fragile (nappe d'eau). Pour assurer la surface d'imperméabilisation voulue, on pourra mettre bout à bout plusieurs films en faisant recouvrir de 20 Centimètres le film le plus en amont, dans le sens de l'écoulement de l'eau.

03 | GRAVIERS

Lavés, stables à l'eau, d'une granulométrie comprise entre 10 et 40 Millimètres sans fines (diamètre inférieur à 0.08 Millimètres).

04 | TERRE VÉGÉTALE

Elle doit être exempte de tout corps étranger de taille importante (cailloux). On pourra utiliser la terre végétale décapée lors des travaux de terrassement pour réaliser le dispositif d'assainissement.

05 | REGARDS

Ils doivent être équipés de tampons amovibles. Tous les tampons et dispositifs de fermeture doivent être apparents, affleurer le niveau du sol et être étanches. Ne pas utiliser des regards «eaux pluviales» mais préférer des regards spécialement conçus pour l'assainissement.

06 | REGARDS DE RÉPARTITION

Il permettent d'assurer une répartition égale des eaux dans chacun des tuyaux d'épandage.

07 | SABLE UTILISÉ POUR RÉALISER LE LIT DE POSE ET LE REMBLAYAGE

Ne doit pas présenter de spécificités particulières. Sable utilisé pour remplacer le sol en place (filtre à sable) Il doit être lavé, siliceux et stable à l'eau d'une granulométrie comprise entre 0.2 et 2 Millimètres.

08 | TUYAU DE RACCORDEMENT OU DE BOUCLAGE

Tuyaux rigides non perforés, assurant la jonction entre les tuyaux d'épandage et le regard de répartition ainsi que le bouclage d'épandage.

Le diamètre intérieur doit être de section équivalente au diamètre de sortie des regards et des équipements préfabriqués mis en place (en général diamètre 100 Millimètres).

09 | TUYAUX D'ÉPANDAGE ET DE DRAINAGE

Tuyaux rigides, munis d'orifices ou de fentes régulièrement espacés permettant le passage des eaux prétraitées dans le système de traitement.

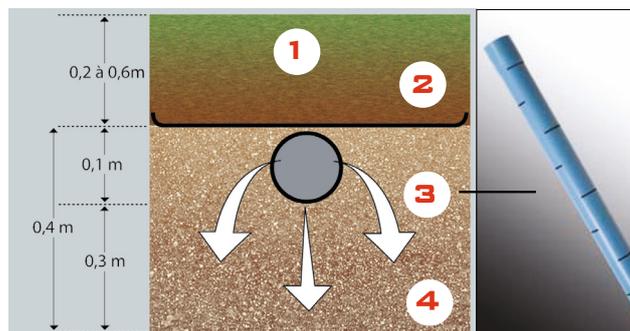
Le diamètre intérieur doit être de section équivalente au diamètre de sortie des regards et des équipements préfabriqués mis en place. Il doit être au minimum de 100 Millimètres. Les orifices seront dirigés vers le bas.

Règles et précautions de mise en place

- ▶ Une surface disponible pour l'assainissement supérieur à 200 m
- ▶ Une perméabilité du sol comprise entre 15 et 500 mm/h
- ▶ La profondeur de nappe phréatique supérieure à 1.20 m
- ▶ Absence de trace d'hydromorphie sur une profondeur d'au moins 70 cm à 1 m (l'hydromorphie désigne un ensemble de processus résultant de l'action de l'eau envisagée comme facteur principal d'évolution des sols. Sont considérés comme hydromorphes les sols dont la genèse est dominée par un excès d'eau saturant la totalité des pores, de façon permanente ou temporaire sur la totalité ou la plus grande partie du profil).
- ▶ Une pente de terrain inférieure à 2% (si comprise entre 2 et 10%, les tranchées pourront être disposées perpendiculairement à la pente)
- ▶ Les regards doivent être posés parfaitement horizontalement et sur un lit de sable compacté de 10 cm d'épaisseur.
- ▶ Les raccords du regard de répartition doivent être souples. En sortie il est obligatoire de mettre en place des tuyaux pleins appelés « tuyaux de distribution »
- ▶ Selon la sortie des effluents, la tranchée doit avoir une profondeur comprise entre 60 cm et 1 m avec une largeur constante de 50 cm minimum. L'espacement à respecter entre deux tranchées consécutives sera de 1.50 m d'axe en axe.
- ▶ Les tuyaux d'épandage doivent avoir un diamètre au moins égal à 100 mm, être rigides et résistants. Ils seront munis de petits orifices dont l'ouverture sera au minimum égale à 5 mm. La fouille accueillant ces tuyaux d'épandage sera plate et horizontale, sera remplie de graviers (granulométrie 10 mm – 40 mm). La pose des tuyaux d'épandage sera ensuite réalisée à même le gravier (au centre de la tranchée) avec une pente régulière de 5%. Les tuyaux seront calés par une couche de 10 cm de graviers étalés de part et d'autre.
- ▶ Les tuyaux sont à poser à faible profondeur (30/40 cm)
- ▶ Avant d'apposer la couche de terre végétale, il est nécessaire de recouvrir toute la surface des tranchées d'infiltration avec un géotextile imputrescible perméable à l'eau et à l'air (grammage 100 g/m minimum)
- ▶ La terre végétale, débarrassée de tout élément caillouteux de gros diamètre, est répartie par couches successives directement sur le géotextile. Elle n'est pas compactée.

> TRANCHÉES D'INFILTRATION

- 1- Terre végétale
- 2- Géotextile (déborde de 10 cm de chaque côté des parois de la fouille)
- 3- Tuyau d'épandage d'une pente de 0.5 à 1% dans le sens de l'écoulement (gravier étalé avec précaution de part et d'autre). Gravier lavé 10 – 40
- 4- Fond de la fouille plan et horizontal (entre 60 centimètres et 1 mètre maximum sous la surface du sol)



GRAND POT DÉCO 95 LITRES

le premier d'une grande série

léger et **ROBUSTE**
100% **DESIGN**





Une infinité de coloris possibles...

Se décline en plusieurs teintes à la demande pour une commande minimum de 7 pièces.

Nous réalisons toute couleur, teintée dans la masse, d'après les informations que vous nous fournissez, ou d'après nuancier de référence.

+ d'infos, nous contacter.



Complément d'information sur : www.roto30.fr | CONSEIL / DEVIS (+33)4 66 59 43 99 E-mail : ma.fortin@wanadoo.fr | www.roto30.fr

CARACTÉRISTIQUES :

HAUTEUR : 72 CM

GRAND DIAMÈTRE : 57 CM

PETIT DIAMÈTRE : 42 CM

VOLUME DU POT : 95 LITRES



VIDANGE PAR LE BAS





C'est quoi la sous-traitance ?

- Avant tout **c'est croire à votre projet,**
- C'est **échanger des idées** et **profiter de notre expertise,**
- **Développer un partenariat**

+ d'infos, nous contacter.



➔ **DEMANDEZ NOTRE
CATALOGUE HYDRAULIQUE**



WWW.ROTO30.FR

Découvrez nos services...
Téléchargez nos fiches produits,
Faire une demande de devis.



À VOTRE ÉCOUTE...

ROTO-30, Z.I sud de Domitia
30300 Beaucaire - FRANCE

TEL (+33)4 66 59 43 99

FAX (+33)4 66 59 43 09

E-mail : ma.fortin@wanadoo.fr

Ouverture du **LUNDI** au **VENDREDI 8H00 - 18H00**